



- Bacs verts roulants (résidentiel et commercial)
- Bacs bleus roulants (résidentiel et commercial)
- Conteneurs à chargement avant (déchets /commercial)
- Conteneurs à chargement avant (recyclage /commercial)

JANVIER

D	L	M	M	J	V	S
		1	2		4	5
6	7	8			11	12
13	14	15	16		18	19
20	21	22		24	25	26
27	28	29	30			

FÉVRIER

D	L	M	M	J	V	S
					1	2
3	4	5		7	8	9
10	11	12	13		15	16
17	18	19		21	22	23
24	25	26	27			

MARS

D	L	M	M	J	V	S
					1	2
3	4	5		7	8	9
10	11	12	13		15	16
17	18	19		21	22	23
24/31	25	26	27		29	30

AVRIL

D	L	M	M	J	V	S
	1	2		4	5	6
7	8	9	10		12	13
14	15	16		18	19	20
21	22	23	24		26	27
28	29	30				

MAI

D	L	M	M	J	V	S
					3	4
5	★	7	8		10	11
12	13				17	18
19	20	21	22		24	25
26	27	28			31	

JUIN

D	L	M	M	J	V	S
						1
2	3	4	5		7	8
9	10	11			14	15
16	17	18	19		21	22
23/30	24	25			28	29

Cueillettes spéciales

- Arbres de Noël** jeudi 10 janvier
- Branches** mardi 14 mai
- Déchets secs volumineux, ferraille, ordinateurs, etc.** lundi 6 mai
- Sacs de feuilles** vendredi 1^{er} novembre

JUILLET

D	L	M	M	J	V	S
	1	2	3		5	6
7	8	9			12	13
14	15	16	17		19	20
21	22	23			26	27
28	29	30	31			

AOÛT

D	L	M	M	J	V	S
					2	3
4	5	6			9	10
11	12	13	14		16	17
18	19	20			23	24
25	26	27	28		30	31

SEPTEMBRE

D	L	M	M	J	V	S
1	2	3			6	7
8	9	10	11		13	14
15	16	17			20	21
22	23	24	25		27	28
29	30					

Rappels

- Veuillez placer les bacs de manière à diriger les roues vers la maison, à une distance maximale de 1,6 mètre de la limite de l'asphalte.
- Les cueillettes débutent à 5 h 30 le matin. Il est important de placer votre bac au chemin la veille de la collecte.
- **LE BAC ROULANT** de 240 ou de 360 litres est obligatoire (pouvant être chargé mécaniquement à bord des camions). Les sacs et les autres poubelles sont refusés pour les collectes normales des ordures.
- Le bac de couleur bleue est réservé uniquement aux matières recyclables.

OCTOBRE

D	L	M	M	J	V	S
		1		3	4	5
6	7	8	9		11	12
13	14	15		17	18	19
20	21	22	23		25	26
27	28	29		31		

NOVEMBRE

D	L	M	M	J	V	S
						2
3	4	5	6		8	9
10	11	12		14	15	16
17	18	19	20		22	23
24	25	26		28	29	30

DÉCEMBRE

D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4		6	7
8	9	10		12	13	14
15	16	17	18		20	21
22	23	24	25		27	28
29	30	31				



Matières acceptées dans le bac de récupération

Contenants, emballages, imprimés et journaux

PAPIER ET CARTON

- ▶ journaux, circulaires, revues
- ▶ feuilles, enveloppes et sacs de papier
- ▶ livres, annuaires téléphoniques
- ▶ rouleaux de carton
- ▶ boîtes de carton
- ▶ boîtes d'œufs
- ▶ cartons de lait et de jus à pignon
- ▶ contenants aseptiques (type Tetra Pak^{MD})



PLASTIQUE

- ▶ bouteilles, contenants et emballages de produits alimentaires, de boissons, de cosmétiques, de produits d'hygiène personnelle et d'entretien ménager identifiés par un de ces symboles :



- ▶ bouchons et couvercles
- ▶ sacs et pellicules d'emballage



VERRE

- ▶ bouteilles et pots, peu importe la couleur



MÉTAL

- ▶ papier et contenants d'aluminium
- ▶ bouteilles et canettes d'aluminium
- ▶ boîtes de conserve
- ▶ bouchons et couvercles



CUEILLETES SPÉCIALES – PRÉCISIONS

BRANCHES

Les branches devront être attachées avec de la ficelle ou de la corde en ballots d'une longueur maximale de 1,5 mètre pesant moins de 25 kg.

DÉCHETS SECS VOLUMINEUX

Les matériaux secs, tels que les résidus de rénovation et les petits meubles, devront être placés dans des bacs, des boîtes et des petits ballots. Ces items devront être bien rangés sur le bord de la route **la veille de la collecte**.

Les appareils électroménagers, ferraille, débris métalliques, téléviseurs, ordinateurs et autres composantes électroniques devront être placés dans une pile séparée des autres matériaux secs volumineux mentionnés ci-haut. Veuillez mettre le tout au bord de la rue **la veille de la collecte**.

SAPINS

Veuillez déposer vos sapins dans votre entrée en bordure de la route la veille de la cueillette.

SACS DE FEUILLES

Cueillette de sacs de feuilles mortes pour fins de compostage. Veuillez déposer vos sacs en bordure de la route la veille de la cueillette. Prenez note que ces sacs ne doivent pas contenir de branches.

CENTRE DE TRANSBORDEMENT

Lieu : extrémité de la rue Freddy-Allard nord à Saint-Omer.

Heures d'ouverture : mercredis et samedis de 7 h à 12 h et de 13 h à 16 h **de la mi-avril jusqu'à la mi-novembre.**

Coût : GRATUIT par voyage (camionnette ou petite remorque). Une preuve d'identité et de résidence à Carleton-sur-Mer devra être présentée sur place. Les entreprises, les véhicules lourds et les grosses remorques se verront refuser l'accès et devront se rendre directement au lieu d'enfouissement technique (L.E.T.) de St-Alphonse.

Items acceptés à ce site :

- Objets ferreux et métalliques;
- Branches, feuilles mortes et matériaux secs, tels que les résidus de rénovation, objets encombrants, meubles, etc.

AUTRES LIEUX DE RÉCUPÉRATION

- **Téléviseurs, ordinateurs et matériel électronique**
Bacs identifiés au garage municipal (11, rue Comeau, Carleton).
- **Peinture et huile**
Bacs identifiés aux garages municipaux de Carleton et Saint-Omer.
- **Pneus, batteries de véhicules et réservoirs de propane**
Chez les détaillants qui vendent ces produits.
- **Piles usées, cartouches d'imprimantes, téléphones cellulaires, ampoules fluocompactes et tubes fluorescents**
Contenants identifiés à la réception de l'hôtel de ville.

RÉCUPÉRER
PLUS ET MIEUX

www.recyc-quebec.gouv.qc.ca

RECVC-QUÉBEC
Québec

en partenariat avec le
COMITÉ CONJOINT SUR LES MATIÈRES
RECYCLABLES DE LA COLLECTE SÉLECTIVE